

Exemple de financements¹ OPAH : Propriétaire occupant – Maintien à domicile²

Situation n°1 : Mme C., âgée de 85 ans, vit seule dans une maison de 100 m² construite en 1975.
Ses ressources sont très modestes selon les plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :
Revenu fiscal de référence = 14 300 €

Elle envisage de créer une salle d'eau adaptée au rez-de-chaussée, en agrandissant le WC existant.

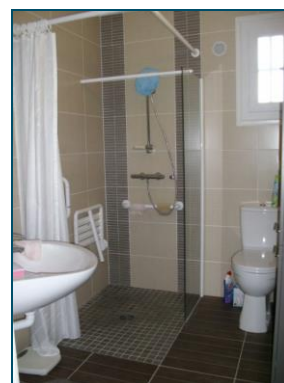
Coût total du projet de travaux : 14 200 € TTC (12 909 € HT)

Plan de financement prévisionnel :

Subvention ANAH (50% du coût total HT) : **6 455 €**
Participation de la caisse de retraite CNARCL : **5 422 €**
Participation de la Communauté de Communes³ : **697 €**

Total des aides : 12 574 €

Reste à charge pour Mme C. : 1 626 €



Situation n°2 :

Mr et Mme D., retraités âgés de 72 et 73 ans occupent une maison de 1960 d'une surface de 90m². Ils disposent de ressources modestes selon les plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

Revenu fiscal de référence = 24 000 €.

Ils envisagent de réaménager leur salle d'eau située au rez-de-chaussée suite à une pathologie de Mr.

Coût total du projet de travaux : 9 630 € TTC (8 755 € HT)

Plan de financement prévisionnel :

Subvention ANAH (35% du coût total HT) : **3 064 €**
Subvention de la caisse de retraite CARSAT : **2 429 €**
Participation de la Communauté de Communes³ : **1 000 €**

Total des aides : 6 493 €

Reste à charge pour Mme et Mr D. : 3 137 €

¹ Données à titre indicatif et non contractuel

² Les conditions générales de recevabilité sont précisées dans la fiche n°4 « information propriétaire occupant »

³ Modalités de la subvention de la CCPCP : 30% du coût total des travaux TTC (après déduction de toutes les aides), plafonnée à 1000€